REUNION PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je vous remercie de bien vouloir prendre place. J'excuse aujourd'hui l'absence de M. le Gouverneur qui est retenu au Palais royal.

J'interroge les chefs de groupe pour les membres à excuser. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS. - Nous sommes tous là.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Deux petites arrivées tardives au groupe PS, M. Maurice DEMOLIN et M. Bernard MARLIER.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Mme KEVERS. Le reste du groupe va arriver, quelques problèmes de parking.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur DRION ?

M. DRION. - J'excuse Mme STOMMEN.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci.

Je vous demanderai, avant d'entamer l'ordre du jour de ne pas oublier de mettre vos GSM sur le mode silencieux, si vous ne voulez pas les éteindre.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III. - Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE. - Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole au Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procèsverbal de la réunion du 11 décembre 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2008).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance comme d'habitude.

V.- Remise de la plaquette d'Honneur en or de la Province à M. Dominique DRION, Conseiller provincial.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons continuer l'ordre du jour et nous reviendrons à ce point quand le photographe sera là. Je suppose que Monsieur DRION n'avait pas l'intention de nous quitter directement après sa remise de la plaquette ; donc, on va le retenir un peu parmi nous.

VI.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur le document 08-09/087 : Nomination à titre définitif d'une Directrice à l'Institut Provincial d'Enseignement Spécialisé de Micheroux.

Pour clôturer les travaux, le verre de l'amitié vous sera servi dans la Salle des Pas Perdus ou dans la Salle à manger du rez-de-chaussée.

Après le verre de l'amitié, il vous sera remis les cartons de vœux, intercalaires et enveloppes, les timbres et l'agenda 2009.

Par ailleurs, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines, confectionnées par l'IPES de Waremme, sera également remis à chaque membre de notre Assemblée.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Vous trouverez également sur vos bancs une farde d'information établie par le Service provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie avec un carnet « Les petits gestes du quotidien » contenant des conseils destinés à économiser de l'énergie aussi bien au travail qu'à la maison », une brochure relative à la nouvelle campagne « Je m'arrête, j'éteins mon moteur », lancée ce mardi 25 novembre, quelques autocollants de cette campagne et deux chartes : la Charte « Energie » et la Charte « Conduite responsable et écologique ».

J'ai également demandé qu'un nouveau pin's avec le nouveau logo de la Province vous soit distribué pendant la séance. Vous le recevrez tout à l'heure.

VI.- Questions d'actualité

Mme LA PRESIIDENTE.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

Document 08-09/A03: Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative à la participation de la Province de Liège au projet « Habiter la Terre, des logements économes »

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Première question d'actualité : document 08-09/A03. Je donne la parole à M. Jean STREEL.

M. STREEL (de son banc).- La question est connue, je remercie le Député compétent d'y répondre.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur STREEL. Je vais passer directement la parole à M. le Député MOTTARD pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, Monsieur le Conseiller STREEL, votre question me donne l'opportunité et le plaisir de m'exprimer à nouveau à cette tribune sur les logements économes.

La Province de Liège n'a pas attendu un appel à projets émanant du fédéral intitulé « Habiter la terre, des logements économes » pour s'investir dans une démarche passionnante et originale initiée il y a 4 ans déjà.

En début 2009, le permis de bâtir sera déposé en vue de construire 14 logements sur le terrain mis à disposition par la Commune d'Aywaille pour offrir des logements décents aux résidents permanents en camping.

Le processus mis en œuvre repose sur le principe de la démocratie participative, les résidents négocient directement avec les architectes du Fond Wallon du Logement à chaque étape : l'implantation de chaque maison, l'organisation spatiale de ce petit lotissement, l'organisation interne de ce qu'au fil du temps est devenu « leur » chez eux. Ils se sont donc approprié l'image de ce que sera dans un peu plus d'un an une construction concrète.

En terme de reconnaissance de soi, le chemin parcouru est immense, nourri de multiples rencontres et voyages d'étude afin de circonscrire au mieux cette maison.

Aujourd'hui, le choix demeure encore entre la construction basse énergie ou mieux passive.

Par ailleurs, des contacts sont ouverts avec TECTEO pour rendre ce « village » autonome au plan énergétique avec installation de panneaux photovoltaïques ou/et éoliennes.

Tout début de l'an prochain, ces dernières hésitations seront tranchées. A coup sur, Monsieur le Conseiller, le projet pilote « spirale » que nous développons est marqué du sceau de développement durable.

Comme notre collègue Monsieur STREEL, j'ai vu dans la presse début du mois, le lancement par le Ministre MAGNETTE de l'appel à projets « Habiter la terre ».

Ce projet vise à avaliser des bonnes idées ou des bonnes pratiques quotidiennes issues du génie populaire, l'un des critères de sélection des projets étant que ceux-ci soient facilement transposables ailleurs.

La date limite était le 15 décembre. Je vous avoue, Monsieur le Conseiller que le temps imparti, c'est à dire moins de 15 jours, est insuffisant pour que l'information arrive dans les services administratifs.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur le Député.

VII. - Communications du Collège provincial

Document 08-09/070: Communication du Collège provincial relative à la présentation du bilan de la campagne « Liège Province Festive 2008 »

Document 08-09/104 : Communication du Collège provincial sur l'avant-projet de décret modifiant la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour et point 16 de l'ordre du jour complémentaire : documents 070 et 104. Ces points ont été regroupés. Les notes de synthèse vous ont été remises par voie postale et par courriel.

Je donne la parole à M. le Député PIRE. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers collègues, Madame la Greffière. Pour rappel, le Collège provincial, dans sa déclaration de politique générale 2006-2012, a confirmé sa volonté de continuer ses campagnes de prévention en matière de surdité, d'obésité, de développement durable, d'alcool et de droques.

Interpellée par le mode de vie des adolescents et jeunes adultes, la Province de Liège organise, depuis de nombreuses années, des actions et des séances de sensibilisation et de prévention à leur intention.

Dans notre pays, 6 % des 15-19 ans et 9 % des 20-24 ans présentent des signes de malentendance. Plus de 10 % des jeunes présentent un excès pondéral et 5% sont obèses. 40 % des jeunes wallons de 15-24 ans fument au moins une fois par jour.

- 7 % des 13-17 ans consomment du cannabis au moins une fois par semaine et 3 % au moins une fois par jour. 3 % des jeunes ont consommé d'autres drogues que le cannabis
- 81 % des 13-17 ans ont expérimenté l'alcool. 21 % des 13-17 ans consomment au moins une fois par semaine

On diagnostique 2.9 cas, pratiquement 3 cas malheureusement, d'infections au VIH par jour et 14 cas de SIDA par mois et on enregistre plus de 3 décès par mois dans notre pays.

Au vu de ces données épidémiologiques, les Départements Santé et Qualité de la Vie et Affaires Sociales sous la direction de notre collègue Ann CHEVALIER, ont lancé la campagne « Liège Province Festive ». Nous profitons de cette séance de fin d'année pour vous en donner les résultats qui sont très encourageants.

Les objectifs étaient de sensibiliser, informer et prévenir les jeunes de 12 à 25 ans sur les diverses problématiques de santé auxquelles ils peuvent être soumis lorsqu'ils font la fête, telles que : la drogue, l'alcool, le tabac, le Sida et les infections sexuellement transmissibles, la surdité et l'obésité.

Point de vue des stratégies d'action, toutes ces actions étaient soutendues par la volonté suivante : agir dans les milieux de vie des jeunes en commençant en milieu festif ensuite en milieu scolaire. Véhiculer un message positif, donc pas d'interdit, et dire « Faites la Fête sans perdre la tête » signifie qu'on peut toujours faire la fête, très heureusement mais qu'en adoptant quelques bons réflexes, celle-ci n'en sera que meilleure et plus profitable.

Autre axe, faire circuler quelques messages positifs via 6 triptyques spécifiques à chacun des 6 thèmes abordés au travers de la campagne.

Chacun de ces triptyques est assorti de conseils et bons réflexes ainsi que d'un outil de prévention.

Pour le tabac : « Respirez la vie », pour le Sida « Câlins malins! », pour la surdité : « Hein ? Kwa ? », pour l'obésité : « Qu'est ce qu'on mange ? », pour la drogues : « Planez autrement! » et « No drugs that's real life », pour l'alcool : « Qu'est-ce qu'on boit ? ».

Ces triptyques sont très colorés et adaptés au milieu festif. Ils sont mis à disposition du public sur un stand dans un endroit bien visible sur les différents festivals et événements festifs qui ont eu lieu en province de Liège, depuis avril de cette année :
Belzik Festival à Herve, Marchin, Festhuy'Val à Tihange, Fête de la Musique à Clavier, Beach Days à Esneux, les Ardentes à Liège, les Francofolies à Spa, Huy Summer Festival à Huy, Fiesta City à Verviers, le Festival Bucolique à Ferrières, les Fêtes de Wallonie à Huy, l'Unifestival au Sart Tilman, Final Méga Dance Tour au Kinépolis à Liège, le Bal de l'Université de Liège, Engis Rock Festival, un Souper-soirée organisé à Engis, la Saint-Nicolas des Etudiants à Huy.

Lors de ces différents événements, l'accueil a toujours été très positif de la part des jeunes et ça, c'est vraiment réjouissant. Des milliers de dépliants y ont été distribués et très peu ont été retrouvés sur le sol. C'est une première conclusion qui est extrêmement encourageante pour la poursuite de ce type de campagne.

Quels sont les objectifs pour 2009 ? C'est continuer à développer le premier « volet » de notre campagne : présence lors des festivals et manifestations diverses, en tirant, bien entendu, les enseignements de cette première année écoulée, et adapter notre campagne en fonction (visibilité du stand et des agents, personnel au stand...).

Etendre la campagne, en mettant sur pied les deuxième et troisième volets, à savoir un partenariat avec discothèques d'une part et des actions de sensibilisation dans les écoles de la province, tous réseaux confondus d'autre part.

Ces deux autres volets sont en cours de réflexion quant à la

manière d'aborder ces deux milieux. Cela demande effectivement pas mal de travail.

Pour le deuxième volet, discothèques, un peu à l'instar de Paris, réaliser une Charte de collaboration avec les tenanciers de cafés et de discothèques qui le désirent, et la leur faire signer. L'idée ici n'est pas d'imposer un règlement aux tenanciers, mais bien qu'une Charte soit rédigée collégialement.

L'idéal, à terme, serait même de créer un label « Liège Province Festive » que les signataires de la Charte recevraient pour leur établissement.

Pour le troisième volet, les écoles, plusieurs pistes de réflexion sont explorées en vue de collaborer avec des personnalités sportives ou du show-biz pour sensibiliser les jeunes dans les écoles, le but est évidemment de faire passer le message plus facilement quand c'est, par exemple, un joueur du Standard qui le relaye.

Pour terminer, je tiens à remercier très vivement le personnel provincial des Secteurs de la Santé et des Affaires sociales pour leur dévouement et leur engagement total dans cette campagne.

Aussi, je remercie très chaleureusement notre collègue Ann CHEVALIER, avec qui nous venons de démontrer que la transversalité des Services n'est pas un vain mot.

J'ai dit, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Vous pouvez poursuivre avec la deuxième communication.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Je voulais simplement rappeler qu'en sa séance du 28 juillet 2008, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture un avant-projet de décret modifiant le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques, le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux.

En ce qui concerne la loi du 10 avril 1841 sur la voirie vicinale, les modifications essentielles peuvent être énoncées succinctement comme suit : regroupement des voiries communales, dénommées et vicinales, sous le seul vocable de « petite voirie », modification de la procédure d'élaboration des plans d'alignement

lesquels ne sont plus soumis à l'approbation du Gouvernement wallon, l'avis du Collège provincial étant cependant sollicité après l'enquête publique, la décision en matière de voirie est accordée aux Conseils communaux ou au Gouvernement wallon, le Collège provincial n'intervenant plus que lors des recours lorsque ceux-ci lui sont transmis par le Gouvernement pour avis.

Or, dans la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux, le chapitre portant sur la reconnaissance et la délimitation des chemins vicinaux est supprimé.

Le chapitre portant sur l'élargissement, le redressement, l'ouverture et la suppression des chemins vicinaux est également supprimé.

Je vous rappelle que la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux accorde aux Collèges provinciaux, entre autres, le pouvoir de décision sur les modifications de la voirie vicinale proposées par les conseils communaux et la police de la voirie vicinale et cela a évidemment toute son importance.

Cette loi est, par ailleurs, à la base de la création des services techniques provinciaux qui ont accumulé une expérience reconnue dans ce domaine.

Il est donc surprenant de constater que si certains organismes ou associations ont été invités à se manifester lors de l'élaboration de cet avant-projet, les Provinces et leurs Services Techniques Voyers ayant compétence en matière de voiries vicinales ont été ignorés!

D'une façon générale, on peut dire que le texte contient des contradictions et des imprécisions qui vont à l'encontre de la simplification escomptée; de plus et bien qu'il veuille s'en écarter, celui-ci est jonché de « copiés - collés » issus de la loi de 1841.

Il est inutile de vous dire que cet avant-projet a soulevé de nombreuses réactions et oppositions des Provinces, la Province de Luxembourg étant la première à avoir réagi. Ce point a été évoqué à l'Association des Provinces Wallonnes, présidée par notre collègue Paul-Emile MOTTARD et ensuite au niveau des communes via l'Union des Villes et Communes, du Conseil Supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne ainsi que de différentes associations wallonnes: Sentiers.be, Itinéraire Wallonie, etc.

La conséquence de ces modifications peut induire un manque d'unité et de cohérence dans le tracé de la voirie vicinale.

La réaction des Provinces a été immédiate et a été organisée par Paul-Emile en sa qualité de Président de l'A.P.W. afin d'adopter une attitude commune. Plusieurs réunions se sont tenues entre représentants des services techniques voyers avant de rencontrer des représentants des Cabinets des Ministres de l'Aménagement du Territoire mais également du Ministre des Affaires Intérieures.

Il est ressorti de ces réunions que les modifications de la loi de 1841 ne pouvaient s'inscrire dans le cadre d'une révision du C.W.A.T.U.P. mais bien dans une révision globale de celle-ci en concertation avec tous les partenaires actifs dans ce domaine.

Suite à ces différentes interventions, le Gouvernement wallon a décidé de revoir la loi dans sa globalité et j'ai ici, sous les yeux, la notification de la décision de la séance du Gouvernement Wallon du 12 décembre dernier.

Etant donné qu'il était déraisonnable de déposer un texte élaboré dans la précipitation, une note d'intention qui reprend les lignes directrices à suivre a été transmise par l'A.P.W. au Ministre des Affaires Intérieures.

Dans la décision du 12 décembre, le Gouvernement Wallon a chargé le Ministre des Affaires intérieures et le Ministre du Développement territorial de mettre en place un groupe de travail composé de spécialistes en matière de voiries en vue de l'élaboration d'un rapport relatif à l'établissement d'un nouvel atlas des voiries et la portée de celui-ci, une révision globale de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux.

Je note avec plaisir, que cette fois, après l'intervention de l'A.P.W., les Provinces font partie du groupe de travail et vous constaterez que les Provinces ignorées au départ ont été particulièrement vigilantes sur le suivi de ce qu'elles ont eu connaissance et de ce que j'estime être une autre manœuvre de détricotage de l'Institution provinciale.

J'ai dit, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Quelqu'un souhaite intervenir sur ces deux communications ? M. BASTIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller ;

M. BASTIN (de son banc).- Madame la Présidente, je voudrais inviter notre Collège provincial a être particulièrement attentif aux 11 communes des Cantons de l'Est, à savoir les 9 communes germanophones plus les communes de Malmedy et de Waimes puisqu'en 1841, ces communes étaient sous le régime prussien et qu'il n'y a pas eu de recensement vicinal.

Donc, que ce soit bien pris en compte dans le nouveau cadastre des chemins vicinaux.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Je souhaite prendre la parole.

Mme LA PRESIDENTE. - Oui Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Madame la Présidente, nous y serons particulièrement attentifs au niveau de l'APW. J'invite aussi notre collègue et je lui remettrai les coordonnées du Ministre de l'Aménagement du Territoire de la Région Wallonne.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Député.

VIII.- Remise de la plaquette d'honneur en or de la Province de Liège à M. Dominique DRION, Conseiller provincial

Mme LA PRESIDENTE.- Maintenant parce que je vois que M. GUISSART est là, nous allons pouvoir officier.

Merci Monsieur GUISSART d'être venu aussi vite, je crois qu'il y a eu un malentendu tout à l'heure. Ce n'est pas grave.

Mesdames, Messieurs, c'est avec un grand plaisir que notre Assemblée met aujourd'hui à l'honneur M. Dominique DRION pour ses trente ans d'ancienneté en qualité de Conseiller provincial.

Déjà titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold et de la plaquette en argent de la Province de Liège, c'est la plaquette en or de notre Province que j'aurai l'honneur de lui remettre dans quelques instants.

- M. Dominique DRION est né à Liège, il ne m'en voudra pas de donner la date, le 22 juillet 1951.
 - Il représente le district de Liège comme élu du CDH. Conseiller

provincial effectif depuis décembre 1978, Chef de groupe du CDH depuis le 18 octobre 1985 et Président du CDH pour l'arrondissement de Liège depuis 1996.

Avocat, père de 5 enfants, Dominique DRION est un homme dévoué, sérieux, exigeant et qui, comme tout bon avocat qui se respecte, manie habilement le Verbe.

Précis dans ses actes et ses paroles, M. DRION est un homme qui sait exactement ce qu'il veut, que ce soit en politique ou que ce soit en matière de gastronomie, autour d'une bonne table, où il peut nous régaler d'une bonne dose d'humour ... et des meilleurs crus.

(S'adressant à M. DRION)

En cette période de fêtes de fin d'année, Monsieur DRION, puisje me permettre de vous comparer à ce que l'on appelle « un grand cru » ?

(Rires)

(S'adressant à l'Assemblée)

La robe est d'un orange profond, d'une belle luminosité. Corsé, il est aussi finesse et élégance.

En bouche, c'est la puissance, le volume ...

(Rires et applaudissements)

... et une explosion de sensations multiples.

(Rires)

Vous allez me faire rougir !

... Cependant charmant et délicat, il réserve à celui qui prend la peine de le découvrir un accueil des plus agréables.

(Rires)

Je vais peut être m'avancer un peu là mais M. DRION est, et personne ne me contredira, un grand cru de notre terroir, équilibré, souple, plein de vivacité ...

(Rires)

... et qui bonifie avec les années. Et à propos d'années, je vous invite, Monsieur DRION, à me rejoindre ...

(Rires et ovation de l'assemblée)

… en tout bien tout honneur, pour recevoir la plaquette en or de la Province de Liège pour vos 30 années passées, non pas en fût de chêne, mais sur les bancs, en chêne, de notre Conseil provincial ».

(Remise de la plaquette d'honneur en or de la Province de Liège à M. Dominique DRION, Conseiller provincial, sous les applaudissements de l'assemblée).

Je pense qu'il y a longtemps que je n'avais plus autant ri, c'est bon pour les zygomatiques !

M. THEUNYNCK (de son banc).- Madame la Présidente, c'est cette séance-ci qui aurait dû être télévisée!

Mme LA PRESIDENTE.- Si nous avions eu une joie pareille pendant la séance thématique, je crois que les téléspectateurs auraient peut être ri un moment puis auraient dit « ils ne sont pas sérieux du tout ces politiciens-là ! ».

Nous allons essayer de trouver notre sérieux et allons passer au point 4 de l'ordre du jour.

IX.- Discussion et vote des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 08-09/072: Sociétés intercommunales à participation provinciale - $2^{\text{ème}}$ Assemblée générale 2008 - Evaluation des plans stratégiques - $3^{\text{ème}}$ partie.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 08-09/072. Ce document comportait deux résolutions, la première concernait la Société intercommunale TECTEO et il a été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, M. Eric JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègue, votre première Commission s'est réunie ce 15 décembre 2008 pour examiner le point relatif à l'Assemblée générale 2008 des comptes consolidés 2007 et la première évaluation du plan stratégique 2008-2010 de l'Intercommunale TECTEO.

Ni remarque ni question, votre première Commission vous recommande donc d'approuver ce point par 7 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur JADOT. La deuxième résolution concernait l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps. C'est Mme ROY qui en a rédigé le rapport. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers collègues, votre première Commission s'est réunie ce lundi 15 afin d'examiner le plan stratégique 2009 de l'Assemblée I.S.F. qui s'occupe du Circuit de Spa-Francorchamps.

Aucune question n'ayant été posée, on a procédé au vote et le résultat est de 7 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Nous allons faire un seul vote pour les deux résolutions comme cela était prévu au départ. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 08-09/073 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Céréales Plus »

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour : document 08-

09/073. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

- M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers collègues, notre deuxième Commission s'est réunie ce lundi 15 décembre 2008 afin d'examiné le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Céréales Plus ».
- M. le Député provincial rappelle qu'une précédente Commission avait détaillé l'ensemble des activités de « Céréales Plus ».

Aucune question n'est posée sur ce rapport. Néanmoins, un membre de notre Commission demande s'il est possible d'avoir accès aux annexes dont les différents rapports font références.

Il est répondu qu'il n'y a aucun problème à donner suite à cette demande. Le rapport est approuvé par 8 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/074: Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Interprofessionnel pour l'Amélioration et la Promotion Animale » (CIAP)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour : document 08-

09/074. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, Mme WATHELET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme WATHELET, rapporteur (à la tribune).- Merci. La deuxième Commission a analysé le document 08-09/074 dont objet décrit par Mme la Présidente.

Une seule question : dans le tableau reprenant le personnel de l'ASBL, huit personnes sont reprises sous la rubrique « Mise à disposition ». S'agit-il d'une mise à disposition par la Province ?

Le Député confirme qu'en effet, ces personnes dont trois vétérinaires sont mises à la disposition de l'Association par la Province.

La Commission procède au vote du rapport d'évaluation. Il est approuvé par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/075: Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association de Gestion du Château de Jehay »

Document 08-09/093 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Dramatique de la Communauté française - Centre Européen de Créations Théâtrales et Chorégraphiques - Théâtre de la Place » - Exercice 2007/Prévisions 2008

Document 08-09/094: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Régie Communale Autonome « Verviers Développement » - Exercice 2007/Prévisions 2008

Document 08-09/096: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Société d'Encouragement à l'Art Wallon » - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour et points complémentaires 5, 6 et 7 : documents 08-09/075, 093, 094 et 096. Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La troisième Commission s'est réunie le mardi 16 décembre et en préambule aux différents projets de résolutions abordés, un Commissaire s'inquiète que certains rapports d'évaluation relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province de Liège et certaines associations ne soient pas encore disponibles à ce jour.

En séance, il lui est répondu que les rapports, dont le rapport relatif à l'OPW et à l'Office des Métiers d'Art seront bientôt disponibles et, dès lors, seront proposés à la Commission.

Le point abordé (08-09/075) est le troisième rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'« Association pour la gestion du Château de Jehay » - exercice $2007/\text{prévisions}\ 2008$.

Un Commissaire fait remarquer que la subvention d'équipement de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège n'a pas été versée en 2006 et 2007. Cela risquerait-il de poser des problèmes au niveau des travaux réalisés au Château de Jehay ?

En séance, et par le Député MOTTARD, il lui est répondu que le Château de Jehay bénéficie de travaux en direct des Services de la Province. Ce qu'il ne reçoit pas d'une part au niveau de la subvention, il le reçoit de l'autre. C'est ce que l'on constate en

visitant les lieux.

Il est souligné aussi, en séance, que la subvention d'équipement de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège n'a pas été inscrite au budget 2008.

Aucune autre remarque ou question n'a été posée. La troisième Commission s'est ralliée par 10 voix pour et 3 abstentions à la proposition du Collège provincial pour la proposition 08-09/075.

Le point suivant abordé était le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu entre la Province de Liège et le « Centre dramatique de la Communauté française » plus communément appelé « Théâtre de la Place ».

Un Commissaire souligne d'emblée que le feuillet reprenant l'appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion et complété en outre par le chef de secteur est manquant dans le document envoyé.

Le feuillet est remis en séance à l'ensemble des Commissaires qui, après lecteur silencieuse, ont émis le vote par 11 voix pour et 2 abstentions à la proposition du Collège provincial.

Le point abordé suivant était le 08-09/094. C'est un rapport qui concernait « Verviers Développement », de nouveau pour l'exercice 2007/prévisions 2008.

Sur ce rapport, aucune question ou remarque n'a été posée et c'est par 11 voix pour et 2 abstentions que la Commission s'est ralliée à la proposition du Collège provincial.

Dernier rapport passé en Commission. C'était un rapport concernant la « Société d'Encouragement de l'Art Wallon », toujours l'exercice 20087/prévisions 2008.

Un Commissaire a signalé qu'il existait de gros problèmes au niveau financier pour la Société et a cité l'exemple de la mise en place à Verviers d'une Régie qui a permis d'amener certaines solutions.

En séance, un expert de la Province a signalé que des pistes de solutions sont recherchées et rappelle que plusieurs Institutions sont parties prenantes au niveau de la mise à disposition de moyens financiers à cette Association. Il souligne qu'il sera attentif pour un versement plus rapide de la subvention provinciale.

Le même Commissaire souligne qu'une réflexion en profondeur est menée au niveau de l'Association et qu'une recherche de moyens est nécessaire pour la pérennité.

La troisième Commission s'est ralliée à 11 voix pour et 2 abstentions à la proposition du Collège provincial.

Voilà ce qui clôture les quatre documents lus en séance au niveau de la troisième Commission Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. En ce qui concerne le document 093 pour le document qui n'avait pas été joint lors de l'envoi, donc il s'agissait de l'avis de M. le Directeur général de la Culture, M. DEMOULIN, ce document a été déposé sur vos bancs.

Je m'adresse ici aux chefs de groupes, pouvons-nous grouper les votes sur ces quatre documents ? Oui. Je vous remercie.

J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ces points ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 08-09/086 : Modifications apportées au règlement d'octroi des prêts hypothécaires

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 08-09/086. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. STREEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers collègues, réunie ce mercredi 17 décembre, la cinquième Commission avait à examiner les modifications à apporter au règlement des prêts hypothécaires en ce qui concerne essentiellement le relèvement de la valeur vénale de l'immeuble à acquérir ou à transformer, les conditions de revenus des futurs acquéreurs, les conditions relatives aux prêts et la création d'une cellule d'accompagnement social aux emprunteurs.

Un Conseiller s'interroge à propos de l'obligation pour l'emprunteur de contracter une assurance de solde restant dû ne procurant aucun capital plutôt qu'une assurance vie classique assurant à terme un capital à l'emprunteur.

Il lui est répondu que là n'est pas l'objet du débat et que l'assurance solde restant dû répond de toute manière au prescrit légal en matière de crédit hypothécaire.

Une Conseillère pose la question de savoir en quoi les prêts provinciaux sont différents de ceux qu'octroient les sociétés de crédit social.

Il lui est répondu que lesdits prêts provinciaux ciblent les personnes les moins favorisées, celles à petits revenus, que les critères pour l'obtention d'un prêt Province sont totalement différents par rapport au secteur privé, que l'étude des modifications dudit règlement provincial s'est basée sur le prix moyen pour l'acquisition d'un logement sur le territoire d'une commune là où le coût est le plus bas de la Province.

Il est enfin insisté sur le fait que la création de la cellule d'accompagnement social permettra un suivi social auprès des demandeurs et emprunteurs.

Sur ce, la Commission a adopté la résolution par 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Oui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/076 : Institut provincial de Formation des Agents des Services Publics - Ecole des Cadets - Adoption du statut organique et du règlement d'ordre intérieur

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 08-09/076. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions.

Ici, je signale que les modifications proposées par la Commission ont été retranscrites sur les documents originaux que nous n'avons pas retirés car c'est un gros document, mais les corrections ont été faites. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers collègues. L'approbation des statuts organiques et règlement d'ordre intérieur de l'Ecole des Cadets.

Lors de notre réunion du 31 mai 2007, nous décidions de la création de l'Ecole des Cadets de la Province de Liège. La première année de formation s'est ouverte le 15 octobre 2007, réunissant 94 Cadets encadrés par 36 formateurs.

Cette année, des 181 candidats, 112 ont été admis en première année venant ainsi s'ajouter aux lauréats passés en deuxième année de certification.

Après une année complète et un bilan très positif nous devons, à présent pour continuer, formaliser et mettre en place un règlement d'ordre intérieur et doter l'Ecole des Cadets d'un statut organique.

Un commissaire : à l'article 2 alinéa 4 nous pouvons lire « l'Ecole des Cadets peut recourir à des sponsors pour couvrir tout ou partie des frais liés à l'équipement des Cadets et leurs animateurs ». Il est demandé d'éclaircir quelque peu cette ouverture à des sponsors extérieurs.

Le Directeur, un représentant des pompiers, je ne sais plus s'il était Directeur ou pas, répond que plusieurs entreprises d'un nombre limité font partie de nos fournisseurs. C'est ainsi que la firme « Dragger » par exemple a été contactée et a fourni une valisette spéciale à chaque élève mais le nom de l'entreprise figure de manière visible. C'est ce genre de soutien qu'il est demandé de pouvoir accepter.

Un commissaire : à l'article 7, il est question de la composition du Comité de gestion et il y est spécifié un « Coordinateur provincial ». Ce coordinateur est-il celui de l'école des Cadets ? Si c'est le cas, ne serait-il pas intéressant de rectifier dans les textes dans un souci de clarté ? La remarque est acceptée.

Un Commissaire : l'article 18 stipule que l'inscription en première année est liée à des critères dont l'échéance est fixée par le Conseil de gestion. Cette date est-elle fluctuante à ce point et n'est il pas possible de fixer définitivement ?

Il lui est répondu qu'il n'est pas bon de bloquer trop strictement la date car il est parfois nécessaire de l'adapter pour pouvoir répondre et être en corrélation avec la réalité.

Un commissaire : dans le cas d'un échec lors de l'évaluation de connaissances pouvant être lié à des absences pour des raisons diverses parfois même de maladie ou d'accident, le candidat peut-il représenter son année ?

Il n'est pas prévu de pouvoir représenter une seconde fois la première année, ce serait priver un autre de pouvoir tenter sa chance. L'échec est donc l'élimination directe dans le cadre de la première année. Pour ce qui est de la suite, il faudra revoir et évaluer. Pourquoi pas la remédiation ?

Un commissaire : dans le règlement d'ordre intérieur à l'article 4,il est fait mention des documents à fournir lors de l'inscription. Il y est fait référence d'anciennes appellations qui n'ont plus cours aujourd'hui et n'ont plus aucune similitude avec un quelconque document en vigueur. Le diplôme d'enseignement secondaire inférieur n'a plus cours et aucun document de cet ordre n'est plus délivré de nos jours pourtant il y est fait référence pour l'accession à la formation. Ne serait-il pas opportun d'opérer une rectification ?

L'important est en fait le Certificat d'Etude de Base plus connu

sous les sigles « CEB » et obtenu en fin d'école primaire.

Un Commissaire précise qu'il peut aussi être acquis dans l'Enseignement Secondaire dans le cadre de l'actuel premier degré différencié. Il est donc proposé de rectifier les critères en ce sens, ce qui est accepté.

Un commissaire : l'article 34 définit le volet assurance responsabilité civile. La question est l'étendue de la protection car l'Ecole des Cadets vient en sus de la scolarité et ne peut être considérée de manière simple et habituelle « domicile-école ».

L'étudiant n'est donc plus vraiment sur le chemin de l'école « stricto sensu ». Qu'en est-il donc de sa couverture en cas de problème ?

M. le Député nous précise que le contrat a été souscrit avec Ethias mais que cette zone d'ombre mérite d'être éclaircie. Si c'est inclus, il n'y a pas de problème et si non cela aura un coût supplémentaire mais sera intégré. Il est évident que les élèves qui ne viennent pas directement de leur domicile doivent être couverts sur le chemin direct entre l'établissement scolaire de leurs études en cours et l'endroit de formation qu'est l'Ecole des Cadets. Nous nous calquerons donc sur ce qui existe dans le secteur scolaire.

La proposition a donc été mise aux votes et a été approuvée par 5 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. le Député.

M. GILLES (de son banc).- Madame la Présidente, pour confirmer la réponse à la question pertinente d'un Commissaire concernant de la couverture de nos élèves, les Cadets de l'Ecole du Feu, ils sont tous couverts effectivement depuis leur domicile sur le chemin direct entre leur domicile et le lieu de formation, de la même façon que cela a été dit pour nos autres élèves.

Ils peuvent venir de chez leurs grands-parents ou de chez un ami, peu importe, pourvu que ce soit direct. C'est pareil pour les Cadets de l'Ecole du Feu. La question est franchement répondue, qu'il en soit acté si vous le voulez bien !

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Député, ce qui est normal, pour tout le monde la même chose. Madame RUIZ, vous avez la parole.

Mme RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la

Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, la majorité provinciale propose d'adopter un statut organique et un règlement d'ordre intérieur pour l'Ecole des Cadets.

Sur le principe, nous la rejoignons. Concernant les modalités de ce statut organique et de ce règlement d'ordre intérieur, j'ai posé, en Commission, une série de questions relayées par mon collègue dans son long rapport, merci André, et formulé des observations.

Suite à certaines d'entre-elles, des modifications, comme vous venez de l'indiquer Madame la Présidente et Monsieur le Député, vont d'ailleurs être intégrées dans le texte, c'est fort bien.

Il reste toutefois un point qui me pose toujours question, malgré les explications fournies en séance, à la fois sur le principe et quant aux potentielles dérives que cela pourrait entraîner. Je veux parler ici de l'alinéa 4 de l'article 2 du statut organique : « l'Ecole des Cadets peut recourir à des sponsors pour couvrir tout ou partie des frais liés à l'équipement des Cadets et des animateurs ».

Tel qu'il est libellé, c'est la porte ouverte à toute forme de publicité, y compris sur les équipements, donc sur les vêtements : même si le texte ne parle pas de publicité, mais utilise le mot « sponsoring », encore un mot anglais ; au passage, je ferai remarquer, encore une fois, qu'un pouvoir politique se doit tout de même de défendre la langue française et donc de bannir ce genre de vocable.

En conclusion, nous vous proposons, soit de supprimer l'alinéa 4 de l'article 2, soit de le formuler de façon plus restrictive, de manière à ce que les équipements, les vêtements, et donc les jeunes et les formateurs, ne se transforment pas en support publicitaire. Merci de votre écoute.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame RUIZ. Oui, Monsieur le Député, vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial (de son banc).- Je ne pense pas que nos Cadets soient transformés en « Homme Sandwich », ou en « Jeune Homme Sandwich » ou en « Jeune Fille Sandwich », ce n'est pas vraiment le cas. Maintenant je suggère peut être que le groupe Ecolo transforme sa question en amendement budgétaire.

Car si on a un budget qui nous permet de ne recourir à aucun sponsor et je garde le mot anglais car il n'est pas à confondre avec mécénat mais si nos amis nous trouvent des mécènes, cela veut dire

des gens qui nous apportent des moyens sans réclamer évidemment que l'on site leur nom, et bien je les accueillerai avec grand plaisir. Là, ce seront des mécènes et pas des sponsors ! C'est la différence de vocabulaire entre l'un et l'autre.

Voilà, je crois que le tout est de savoir faire l'analyse entre un équilibre. Ce n'est pas aujourd'hui et ce ne sera pas demain que les jeunes gens seront des « Hommes Sandwich » évidemment. Ce n'est quand même pas indécent non plus quand une firme nous offre du matériel, de les inviter au moment de la remise de ce matériel et en les remerciant de ce que leur aide a été utile.

Maintenant on peut très bien, moi j'en rêve, d'une Province tellement forte, tellement soutenue institutionnellement, qu'elle soit plus forte aujourd'hui encore qu'hier, et demain encore plus qu'aujourd'hui, que nous ayons une autonomie fiscale confirmée, voire déployée et que nous puissions ne pas avoir besoin d'aucune aide d'aucune sorte, que nous nous suffisions à nous même avec quand même un logo malgré tout « Province de Liège » parce que cela j'y tiendrai!

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/077: Modifications du règlement d'attribution du Prix « Fernand PETIT » et autres.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 08-09/077. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. C'est M. DODRIMONT, qui a été chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT, rapporteur (à la tribune).- Sur la question d'un rapport très succinct, Madame la Présidente puisqu'il n'y a pas eu de remarque ni de question.

Ce rapport a été approuvé par 5 voix pour, pas de voix contre et 4 abstentions, votre Commission vous propose d'adopter le projet de résolution concernant le point inscrit à l'ordre du jour.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DODRIMONT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/078 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement provincial - Liège »

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 08-09/078. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers collègues, votre Commission a donc examiné ce dossier 08-09/078.

Une question d'un Commissaire qui se trouve concernant la page 3 de l'annexe du contrat de gestion où il trouve une différence entre les 79 et 91 effectifs, se demandant s'il y a 12 non-cotisant. La réponse est un peu évasive mais toutefois on lui faire remarquer que les bénévoles, même les bénévoles, payent une cotisation pour être

membre de l'ASBL mais il s'agit d'une cotisation modique nous précise-t-on.

Sur base de quoi, votre Commission a adopté par 5 voix pour et 4 abstentions le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et concernant le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial – Liège », en abrégé ASEP ASBL, exercice 2007/prévisions 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/079: Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » - exercice 2007/prévisions 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 08-09/079. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme ALBERT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame ALBERT.

Mme ALBERT, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. C'est la sixième Commission qui a examiné ce point. Bien que Madame RUIZ était présente nous n'avons eu aucune question, aucun commentaire sur ce point donc c'est à 5 voix pour et 4 absentions que je vous propose d'adopter le rapport. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie, Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons

au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/080 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au Palais provincial

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 08-09/080. Il a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers collègues.

Sans aucune question, votre septième Commission a examiné ce dossier et l'a adopté par 6 voix pour et 4 abstentions : le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la désignation d'un receveur spécial des recettes au Palais provincial. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/081: Mise en non-valeurs de créances dues à l'Ecole Polytechnique de Herstal.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 08-09/081. Il a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Le projet de résolution a été présenté en séance par le Président, à savoir au vu le compte de gestion rendu par le receveur spécial des recettes de l'Ecole Polytechnique de Herstal, dans lequel figurent notamment 174 créances à recouvrer pour les exercices de 1977 à 2004, et attendu que tous les moyens ont été mis en œuvre pour récupérer lesdites créances, il convient d'autoriser le receveur spécial à porter en non-valeur une somme totale de 17.874,36 euros dans le compte de gestion à établir pour 2008.

Un Commissaire émet le souhait d'obtenir un document permettant d'avoir une vue globale des créances et de l'évolution de celles-ci pour l'ensemble des départements de la Province.

Le Député, en séance, précise qu'il s'agit, ici, d'une prise en compte complète de l'ensemble des valeurs irrécouvrables antérieures, donc on parlait du cas de la résolution et que depuis 2006, un suivi plus approfondi a été mis en place.

Le Député propose à la Commission que le receveur rejoigne une des prochaines Commissions pour informer et expliquer le suivi plus rigoureux mis en place, et donner la situation au niveau des créances et leur évolution. La septième Commission s'est ralliée par 6 voix pour et 4 abstentions à la proposition du Collège provincial. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. POUSSART et le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/089 : Services provinciaux : Marché de travaux - Intervention sur les communes d'Esneux et de Clavier suite au débordement de divers ruisseaux lors des orages du 29 mai 2008.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 08-09/89. Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Francine REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme REMACLE.- Merci Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Député provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre huitième Commission, réunie ce mardi 16 courant, a pris connaissance du document référencé 08-09/089 relatif au marché de travaux pour l'intervention sur les communes d'Esneux et de Clavier suite au débordement de divers ruisseaux lors des orages du 29 mai 2008.

M. PIRE, Député rapporteur, nous retrace l'historique des diverses interventions effectuées par les Services provinciaux.

Qu'est-ce que la Province a fait ? Intervention de la Régie provinciale en faveur des centres de crise mis en place, centres de crise de Esneux-Tilff et de Seraing.

Nos ouvriers ont été mis à la disposition des responsables techniques des cellules de crise. C'est donc plus de 750 heures qui ont été prestées sous forme de réalisation de tâches urgentes de déblaiement, de vidange de caves ou de rez-de-chaussée encombrés par de l'eau, de la boue, des gravas.

La Province a aussi réalisé les entretiens des cours d'eau de seconde catégorie. Les entretiens sont toujours de toute façon prévus au budget, dans le budget ordinaire, à raison de 500.000 €

pour 2007 et 2008. C'est dans le cadre de ces budgets que les curages de certains ruisseaux de notre province ont été réalisés.

Ensuite, il y a eu les mesures d'urgence sur les cours d'eau de deuxième catégorie. Ceux-ci ont été réalisés sur les cours d'eau les plus touchés sur les communes de Méry, Esneux, Seraing, Tilff, Fond d'Oxhe à Engis, Remicourt, Liège, le ruisseau d'Amay, le ruisseau de Crotteux à Grâce-Hollogne.

C'est travaux d'urgence ont consisté à remettre les cours d'eau dans leur lit en restituant à ceux-ci un gabarit normal. Le travail principal a consisté à dégager les obstructions et les encombrements des tronçons canalisés avec remise à ciel ouvert, ce qui a nécessité et nécessitera encore la stabilisation des berges ainsi recréées par des enrochements. Le coût final de ces travaux est estimé à $752.000 \in TVA$ comprise.

Ensuite, la Province a prévu et continuera de prévoir une intervention provinciale sur les ouvrages destinés à résoudre des problèmes d'inondations. En effet, il y avait une résolution en 1973 par laquelle le Conseil provincial avait décidé de l'octroi d'un subside de 10 % en faveur des communes affiliées à une Intercommunale pour l'amélioration des cours d'eau non navigables.

Cette Intercommunale ayant été dissoute, la Province continue de verser ces 10 % directement aux anciennes communes affiliées, le budget 2009 a prévu, de nouveau, un article en ce sens.

Après ce récapitulatif assez bien détaillé, le Commissaire Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Un premier Commissaire souligne l'efficacité de la Province, le personnel a fait face à des événements tout à fait imprévisibles et dans des temps remarquables.

Un second Commissaire demande si les $150.000 \in \text{sont}$ des coûts externes, entendez par là quelle entreprise a effectué ces travaux.

Il lui est répondu que ces travaux ont été réalisés par l'entreprise adjudicataire des lots de curages pour l'année 2008.

Ce document n'ayant suscité aucune autre remarque ou question, votre huitième Commission a pris acte des dispositions prises en urgence par le Collège provincial.

Tout comme celle-ci, je vous propose, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de prendre acte des travaux décrits sur le

document repris en référence. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non, donc c'est une prise d'acte. Nous passons au point suivant.

Le conseil a pris connaissance du document.

Document 08-09/082 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 08-09/082. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, en ce mardi 16 décembre, votre huitième Commission s'est réunie avec retard pour prendre connaissance des travaux effectués lors du troisième trimestre 2008, document 08-09/082.

Quatre questions furent posées, quatre réponses furent données. Dans l'ordre, premièrement, un Conseiller voulait avoir des renseignements concernant les travaux d'insonorisation à l'Institut Malvoz.

Il lui est répondu qu'il s'agissait de travaux liés à la ventilation des labos. Suite à une plainte des voisins, un caisson d'insonorisation fut placé.

Deuxième question, un Conseiller voulait savoir pourquoi la réparation au Château de Harzé était attribuée à deux sociétés. La réponse : l'une était chargée de l'étançonnage, l'autre des travaux de finition.

Troisième question, un Conseiller demande des informations complémentaires quant aux 6 portiques pour le département des Grandes manifestations. Il lui fut répondu qu'il s'agit de portiques mobiles qui pourront être utilisés à plusieurs manifestations.

Quatrièmement, un Conseiller demande des informations

complémentaires quant à l'aménagement d'une sortie de secours à l'IPES de Huy. Il lui est répondu que ce travail clôture les installations de sécurité demandées par les pompiers de Huy.

Comme il s'agit d'une prise de connaissance, il n'y a pas eu de vote.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a pris connaissance du document.

Document 08-09/083: Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme » (CLPS H-W)

Document 08-09/071 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Liégeois de la Promotion de la Santé », en abrégé « CLPS » asbl - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour et point 11 de l'ordre du jour complémentaire : document 08-09/083 et 071. Ces deux documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. On vous écoute, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers collègues, lLes deux dossiers ont été soumis à la Commission Santé, neuvième Commission. Le rapporteur fait une présentation courte et rapide des deux dossiers et il y a deux questions qui sont demandées par les Commissaires.

La première, c'est pourquoi le document concernant le Centre Local de Promotion de la Santé de Verviers n'est pas joint à l'ordre du jour. Il lui est répondu que c'est parce que ce dossier est arrivé trop tardivement dans les Services provinciaux et ne peut donc pas être soumis maintenant au mois de décembre à l'examen de notre Commission et donc du Conseil.

Deuxième point, une Commissaire remarque de nombreux points d'interrogation dans les dossiers 07-08/083, pas le 71, c'est à dire concernant le Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme. Cette Commissaire confesse cependant qu'elle n'a pas eu le temps d'aller examiner les documents et éventuellement de lever les points d'interrogation que l'on retrouve dans l'annexe concernant le contrat.

Ceci dit, il lui est répondu que sur base des informations fournies, la rédaction générale a évidemment tout vérifier et que tout est en ordre. Ceci dit, le Député lui-même reconnaît qu'il est assez anormal de présenter un dossier avec autant de points d'interrogation.

Sur base de quoi, votre Commission, pour les deux dossiers, a décidé par 9 voix pour et 5 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial concernant le troisième rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme » et également concernant le Centre Liégeois de Promotion de la Santé ». Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier? Oui Monsieur BECKERS.

M. BECKERS (de son banc).- Nous souhaitons que l'on vote séparément!

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, nous allons voter séparément. Nous allons d'abord voter sur le dossier 083 « Centre Local de la Santé Huy-Waremme ».

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? M. POUSSART

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous votons maintenant sur le deuxième dossier 071 « Centre Liégeois de promotion de la Santé ».

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/084 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Fédération du Tourisme de la Province de Liège »

Document 08-09/085 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Maison du Tourisme du Pays de Liège »

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 18 et 19 de l'ordre du jour : document 08-09/084 et 085. Ces documents ont été soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Catherine LEJEUNE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme LEJEUNE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Et bien pas grand chose puisque pour le premier rapport, il n'y a pas eu de question ni discussion et il a été adopté à 9 voix pour et 4 abstentions.

Et le second rapport concernant la « Maison du Tourisme », vu de nouvelles arrivées dans la Commission, a été voté à 10 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame LEJEUNE. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Pouvons-nous voter les deux points en même temps ? Oui. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/088 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Nature de Botrange - Maison du Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel »

Document 08-09/095. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Domaine Touristique de Blegny-Mine » - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour et point 15 de l'ordre du jour complémentaire: documents 08-09/088 et 095. Ces documents ont été regroupés été soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Fabienne CHRISTIANE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme CHRISTIAENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En ce qui concerne le point 20, le rapport d'évaluation « Centre Nature de Botrange », il n'y a eu aucune question. Il a été approuvé par 10 voix contre 5 abstentions.

Le point complémentaire n° 15 « Domaine Touristique de Blegny-Mine », là il y a eu quelques questions d'un Commissaire relativement au rapport d'évaluation, enfin c'était connexe au rapport d'évaluation.

La première question est : est-ce qu'il n'y a pas un produit qui n'est plus vraiment à l'ordre du jour et qui ne rencontre plus beaucoup de succès et qu'on pourrait peut être ou modifier ou renouveler, voire retirer ?

La réponse a été que c'est vrai qu'on constate un certain tassement de la fréquentation mais que ce n'est pas très significatif. C'est compensé, par contre par l'augmentation de la demande pour le bateau du Pays de Liège, notamment lorsque notre, enfin votre, bienaimé Standard va loin en Coupe d'Europe. Le bateau connaît alors beaucoup de succès puisqu'il existe un vrai engouement de la part des touristes, sportifs ou d'entreprises.

Autre question justement : le tourisme fluvial, n'est-il pas à fortement développer en Pays de Liège, comme cela se fait notamment à Cologne ou à Strasbourg ?

La réponse de notre Député c'est que c'est exact, que c'est une bonne idée et qu'on y travaille. L'offre fluviale comporte en fait trois secteurs : au niveau des croisières, ce serait bien que Liège devienne une halte des croisiéristes et ce n'est pas encore le cas pour l'instant, il faut y travailler ; au niveau du tourisme de plaisance, il y a Liège, Visé et Huy donc là, ça devrait aller ; au niveau des excursions d'un jour, il y a moyen de les développer bien davantage, pourquoi pas même de louer des bateaux, par exemple à la demi-journée ?

Donc, en fait s'il est vrai que l'offre n'est pas aussi bonne actuellement que par exemple à Cologne, le Député fait cependant remarquer que le long de la Meuse, le paysage n'est quand même pas aussi bucolique qu'à Strasbourg ou à Cologne puisque nous avons quand même de nombreuses industries.

Une Commissaire insiste avec le tourisme par le train mais très gentiment, Monsieur le Député tient à mettre le point hors rapport et à nous faire un petit point pour terminer la Commission mais c'était bien hors rapport.

Le rapport d'évaluation sur le Domaine Touristique de Blegny-Mine a été approuvé par 10 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir. Personne. Nous passons au vote. Pouvons-nous regrouper les deux points pour le vote ? Oui ?

Qui est pour les conclusions de la commission ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CHD-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 08-09/099 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « GRE LIEGE » - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 1 : document 08-09/099. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, Mme GOFFIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Le rapport sera bref car il n'y a pas eu de question et donc on vous demande d'adopter le rapport par 8 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/097: Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Ferme provinciale de La Haye à Jevoumont/Theux » - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 2 : document 08-09/097. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je ne serai guère plus loquace que Mme GOFFIN : 8 pour, 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/098 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Profruit » - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 3 : document 08-09/098. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, Mme BLAISE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La Commission a également examiné ce rapport d'évaluation et ici non plus, aucune question ni aucun commentaire n'a été émis; donc la Commission vous propose d'adopter le projet de résolution par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame BLAISE. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/103: Restructuration des associations sans but lucratif para provinciales du secteur agricole - Création de trois filières (animale, végétale et de gestion) chapeautées par trois ASBL existantes - Modifications statutaires - Désignations des représentants provinciaux au sein desdites ASBL

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 4 : document 08-09/103. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, M. LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Notre deuxième Commission s'est réunie ce lundi 15 décembre et a abordé le point relatif à la restructuration des ASBL provinciales du secteur agricole.

Dans un premier temps, le Député MESTREZ a rappelé les raisons qui l'ont amené à initier ce travail. Il y a trois points qu'il a souhaité mettre en exergue : la déclaration de politique générale provinciale qui demandait la diminution du nombre d'ASBL provinciales ; en corolaire, la diminution du nombre de contrats de gestion existants, il a cité le chiffre de plus de 50 ASBL existantes.

Deuxièmement, la volonté de mettre en commun les capacités des uns et des autres à travailler sur des objectifs communs et enfin, la volonté de gommer les distorsions existant au niveau des statuts pécuniaire et administratif des membres du personnel.

Dès lors, le projet amènera la création de trois filières distinctes : la filière animale, la filière végétale et la filière de gestion, chapeautées par trois ASBL existantes.

L'idée fut alors de prendre ces trois ASBL existantes comme

références et d'en changer les statuts pour couvrir le champ complet des missions qui leur seront dévolues à l'avenir.

Le Député rappela aussi que les statuts seraient des statuts classiques et que le vote des représentants provinciaux devrait toutefois être unique. Nous y reviendrons plus tard. Il attira l'attention sur le fait que, désormais, seul le Conseil provincial pourrait désigner des représentants de la Province au sein des ASBL.

Enfin, le Député insista sur le fait qu'il n'y aurait pas de diminution du volume global de subsides accordés au secteur.

Un Commissaire s'inquiéta du fait que l'ASBL « Céréale Plus » ne figurait pas dans la filière végétale mais bien dans la filière socioéconomique. Il lui fut répondu que c'est le lieu socioéconomique (promotion) qui fut privilégié, l'aspect « analyses » n'étant pas abandonné pour autant.

Enfin, deux Commissaires s'inquiétèrent ensuite du principe du vote unique des représentants provinciaux et demandèrent des éclaircissements. Il leur fut répondu que le problème était complexe.

Dans le cas présent, c'est la loi de 1921 sur les ASBL qui s'applique prioritairement et pas les décrets régionaux sur les représentations au sein des intercommunales.

Donc une position commune des représentants provinciaux sera prise et ensuite proposée au Conseil d'Administration desdites ASBL.

Un mail explicatif fut promis et par ailleurs envoyé, relativement clair me semble-t-il, à l'ensemble des membres de la Commission.

Notre Commission s'est prononcée par 5 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur LEMMENS. Pour compléter l'information, nous attendions la désignation des représentants des groupes respectant la clef d'Hondt, donc 2 PS, 2 MR et 1 CDH-CSP pour chacune de ces filières.

Pour la filière végétale, il y aura, pour le groupe PS, M. MIGNOLET, Mme ALBERT. Pour le groupe MR, M. JADOT Jean-Claude, Mme REMACLE Francine et Mme WATHELET pour le groupe CDH-CSP.

Pour la filière animale, le groupe PS présente M. Abel DESMIT et Mme KRINGS Jehane. Pour le groupe MR, M. JADOT Jean-Claude et M. DENIS André et pour le groupe CDH-CSP, M. Alain DEFAYS.

Pour ce qui est de la filière technico-commerciale, pour le groupe PS, M. V. MIGNOLET et Mme. I. ALBERT; pour le groupe MR, M. J.-C. JADOT et Mme B.ROY et pour le groupe CDH-CSP, M. STREEL.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Mme BLAISE. Vous avez la parole Madame BLAISE.

Mme BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer en Commission et au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL CIAP, la rationalisation du nombre d'ASBL et l'optimisation de leur fonctionnement, recherchées par l'Exécutif provincial, est certainement un objectif auquel nous souscrivons entièrement.

Par contre, les nouveaux statuts pour les trois associations restantes au niveau des Services agricoles, qu'on nous propose d'approuver aujourd'hui, nous interpellent à plus d'un titre.

D'abord, de petites imprécisions ou erreurs : dans le cas du « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », le but social à l'article 3 parle de « gérer les outils ». Or, une gestion d'outils n'entre pas dans le cadre à proprement parler d'un but social associatif.

L'article 4, chapitre 2 et également l'article 15, alinéa 3, font allusion au fait que le CA peut inviter les adhérents ou toute autre personne à assister à tout ou en partie de l'Assemblée générale. Or, légalement, seule l'assemblée elle-même dispose de cette prérogative.

L'article 6 fait référence au registre des Membres, il faudrait y ajouter « membres effectifs » comme cela paraît d'ailleurs ailleurs dans le document.

L'article 14, quatrième alinéa mentionne que toute proposition signée par au moins un cinquième des Membres effectifs doit être portée à l'ordre du jour. Légalement, seul un vingtième des Membres suffit à cet effet.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Les Commissions, ça sert à quoi ?

Mme LA PRESIDENTE. - Laissez parler Mme BLAISE!

M. DEFAYS (de son banc). - 1/5 eme ou 1/20 c'est pareil!

Mme BLAISE, à la tribune.- On vous dit « $1/20^{\rm ème}$ », ce n'est pas « $1/5^{\rm ème}$ » ! C'est très différent ! L'article 17...

M. GILLES, Député provincial (de son banc).- N'interrompez pas Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, à la tribune.- pardon ?

M. GILLES, Député provincial (de son banc).- Je reprends pour vous, je dis « n'interrompez pas Madame BLAISE! ».

Mme BLAISE, à la tribune.- Merci Monsieur le Président. ...Ainsi que l'article 23, septième alinéa précisent que les décisions se prennent à la majorité simple. La plus grande prudence est de mise ici et nous nous demandons si une majorité absolue ne serait pas préférable.

Nous avons également relevé une contradiction flagrante qu'il faudra absolument lever. L'article 15 ainsi que l'article 23, neuvième alinéa stipulent que les membres effectifs peuvent se faire représenter, mais uniquement par un autre membre effectif. Autrement dit, les tiers n'ont pas accès aux assemblées et aux CA. Or l'article 4, chapitre 1, troisième alinéa, propose que les personnes morales, en l'occurrence dans le cas qui nous occupe, la Province de Liège, désignent une ou plusieurs personnes physiques pour les représenter.

En termes juridiques de droit civil, auquel sont assujetties les ASBL et qui est plus restrictif à ce sujet que le droit administratif, ces représentants, soient les conseillers provinciaux dans le cas qui nous occupe, sont bel et bien des « tiers » et ne peuvent donc pas être mandatés en vertu de l'article 15. Donc, il y a une contradiction à ce niveau là.

Avec cet article traitant de la représentation, nous abordons surtout l'aspect qui prête le plus à la critique, à savoir la voix unique de la Province exprimée de manière collégiale par ses différents représentants. Nous en avons débattu en Commission et depuis, une note explicative nous a aimablement été envoyée par Madame LAPAILLE et je l'en remercie.

Il en ressort clairement que suivant l'article 7 de la loi de 1921 applicable aux ASBL, « Tous les membres de l'association ont un droit de vote égal dans l'Assemblée générale, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts ».

En l'occurrence ici, cette proposition de collégialité et de voix unique émane donc bien des statuts présentés par le Collège et ne représente en rien une obligation légale. Le vote plural est tout aussi admissible légalement, il suffit de le prévoir dans les statuts.

Comme l'explique très bien Madame LAPAILLE dans sa note, deux cas de figure au moins pourraient être envisagés : soit la Province se dote de 5 voix par exemple, réparties sur 5 représentants s'ils sont tous présents mais qui pourraient aussi être portées par une personne si elle est la seule présente. Il suffirait aux statuts de préciser la manière dont les « voix absentes » se répartiraient par procuration sur les membres présents. Mais attention que dans ce cas, la contradiction que je relevais tout à l'heure entre l'article 15 et l'article 4 subsisterait ici et il faudrait également la lever en réécrivant ces articles.

Soit, deuxième possibilité, on suit un autre raisonnement et on confère une voix par représentant, repris individuellement comme membre effectif, ce qui lève, soit dit en passant, la contradiction interne aux statuts. La puissance de vote de la Province serait dans ce cas conditionnée au nombre de ses représentants présents ou ayant mandaté un collègue par procuration.

Vous aurez compris que notre préférence va très nettement à une de ces deux alternatives. Celles-ci ont également l'avantage, en pondérant les votes, de donner plus de poids à la Province, ce qui nous paraît tout à fait légitime et souhaitable étant donné que c'est bien elle le véritable Pouvoir organisateur de ces ASBL.

Nous regrettons que le Collège ait délibérément fait le choix le moins démocratique, celui de la représentation unique. Et plus est, que le Député rapporteur se cache derrière de pseudo-arguments juridiques et essaye de nous convaincre qu'il a tout fait pour qu'il n'en soit pas ainsi, alors que des alternatives tout aussi légales existent, il suffit de les mettre en pratique.

Assumez au moins votre choix, Monsieur le Député. Mais apparemment, il est plus aisé de pérorer sur ses valeurs d'éthique, de transparence et de bonne gouvernance que de les appliquer.

Sinon, il n'est peut-être pas trop tard pour montrer votre

réelle volonté de changement, et cela en retirant le point de l'ordre du jour afin de permettre une réécriture des statuts. Ceux-ci comportent de toute façon comme je l'ai dit des erreurs et surtout une contradiction flagrante qu'il convient de lever.

La bonne gouvernance n'est donc pas un vain mot qu'il suffit de placer ci et là dans les discours pour faire « tendance ». La fracture profonde, la perte de confiance voire le rejet des dirigeants politiques par une partie de plus en plus importante de la population, que nous vivons actuellement, sont des signaux graves de dérive que tout pouvoir public doit prendre en compte. Il doit n'avoir de cesse de rétablir cette confiance et de montrer l'exemplarité de son fonctionnement.

La Province a cette chance unique aujourd'hui avec cette rationalisation des ASBL, en agriculture ce jour et annoncée pour demain dans d'autres domaines aussi.

Nous vous demandons donc instamment de la saisir et de montrer que la Province change, qu'elle n'est plus cette nébuleuse aux mains de quelques nantis privilégiés assis sur leur maroquin doré, distribuant leurs faveurs aux amis et peu enclin à lâcher le moindre morceau de ce petit pouvoir.

Montrez donc qu'elle n'a pas peur de se tourner résolument vers l'avenir en mettant sur pied des outils efficaces et modernes, gérés en toute transparence par des organes plurilatéraux.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Votre place est là-bas Madame la Conseillère provinciale (montrant l'extrême droite de la salle). C'est scandaleux d'insulter mon collègue comme cela!

Mme BLAISE(à la tribune).- Ce sont vos statuts qui favorisent l'extrême droite !

(Tumulte)

Mme LA PRESIDENTE. - Gardez votre calme Madame la Conseillère. Madame la Conseillère, mesurez vos propos s'il-vous-plaît!

Mme BLAISE.- J'espérais vous avoir convaincus du bien-fondé de la révision des statuts mais apparemment ce n'est pas le cas. Pourtant, Monsieur le Député, à vous entendre en Commission, c'était bien votre volonté et seules des raisons juridiques semblaient vous en empêcher mais puisque celles-ci sont levées, la voie est libre à les changer.

Ce fait étant acquis, j'aimerais également revenir ici sur la manière dont les 5 représentants provinciaux seront désignés, ce qui n'a pas été abordé en Commission.

La désignation est prescrite par le décret de 2004 réorganisant les Provinces et reprise dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation...

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Ca, je le dirai à tous les électeurs qui n'ont pas voté pour vous, comme ça, ils le sauront!

Mme BLAISE(à la tribune).- ... qui stipule que les administrateurs représentant la Province sont désignés à la proportionnelle, sans prise en compte du ou des dits groupes politiques qui ne respecteraient pas les principes démocratiques. Et rajoute que « Chaque groupe politique non visé à l'alinéa $1^{\rm er}$ est représenté dans la limite des mandats disponibles ».

Les justifications formulées lors de l'élaboration de ce décret sont explicites : dans un souci d'ouverture et de transparence au sein des ASBL para provinciales, le législateur souhaitait que dès que le nombre de mandats disponibles permettait à chaque groupe politique démocratique d'être présent, tel devait être le cas. Les mandats supplémentaires étant dévolus selon la loi d'Hondt.

Clairement, dans le cas qui nous occupe ici, nous demandons que l'esprit de la loi soit respecté et que lorsque les 5 représentants seront désignés, la répartition soit de 2 PS, 1 MR, 1 CDH et 1 ECOLO, ce qui ne fait que respecter la loi.

M. PIRE, Député provincial (de son banc). - Tout ça pour ça!

Mme LA PRESIDENTE.- Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Monsieur le Député MESTREZ ? Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Je ne sais pas si je suis assis sur un siège doré mais ce que je peux dire, c'est que moi, c'est l'électeur qui me l'a donné et je ne l'ai pas eu pas un tour de passe-passe (applaudissements).

Quand on se porte candidat à plusieurs fonctions en sachant qu'il y en a une qu'on ne remplira pas, moi j'appelle ça un tour de passe-passe. C'est tromper l'électeur.

Je suis désolé, je ne suis pas si compétent que vous, je ne suis pas juriste. Moi, je me suis préoccupé d'un certain nombre de considérations politiques, comme par exemple la volonté de faire en sorte que l'opposition participe, car quand on dit entre 1 et 5 pour représenter la Province, cela pouvait être 1. Ca pouvait être 3. Cela aurait été donc la majorité et 5 a été choisi pour veiller à ce que l'opposition soit associée au travail de ces ASBL.

Cela, c'est un choix que moi j'ai fait. Ma volonté. J'ai aussi j'ai fait l'un ou l'autre choix, comme par exemple de souhaiter qu'il y ait un bureau pour que le lien entre nos élus et ces ASBL soit plus vif, mieux suivi et que ces ASBL ne vivent pas nécessairement une vie étrangère à notre Institution.

Cela, ce sont des choix que j'assume. Le reste, excusez-moi, nous avons d'excellents juristes à la Province. Faut-il par exemple vous rappeler que sur tous les recours après les élections, nos juristes nous ont proposé des décisions qui ont toutes été acceptées ?

Ce jour-là, j'ai découvert qu'ils savaient un peu de quoi ils parlaient. Alors, quand les juristes me disent qu'il faudra que les cinq votent de manière collégiale parce qu'il y a un membre unique qui s'appelle la Province de Liège, je n'aime pas, je vous l'ai dit, j'ai demandé qu'on vérifie, je vous l'ai dit, par plusieurs pistes, auprès de plusieurs juristes, de manière indépendante, j'ai demandé qu'on cherche une formule permettant justement à l'opposition, car si on veut l'ouvrir à l'opposition, l'idéal c'est qu'elle puisse exprimer sa sensibilité, c'était ça le but.

Et que voulez-vous, j'ai reçu le même argumentaire que vous et je m'y suis plié. Pour le reste, oui, bien sûr, si ce n'est plus la Province qui siège et si c'est 5 conseillers à titre personnel, alors ils ont évidemment chacun droit à une voix, c'est clair.

Mais je n'ai jamais pu comprendre que c'était l'objectif de notre Institution de faire en sorte que les administrateurs ne la représentent pas, soit strictement des personnes indépendantes siégeant en leur nom propre et d'ailleurs, sous leur responsabilité propre dans ce cas-là.

C'est donc le cas d'espèce que vous évoquez. C'est une possibilité. Ecoutez, nous avons travaillé longtemps sur ces statuts, avec les Services agricoles d'abord, avec les responsables des ASBL ensuite, avec nos juristes enfin.

Nous avons examiné toutes les possibilités. Cette possibilité aurait par exemple valu aussi pour les représentants des Services agricoles ou de l'Enseignement. On l'a évoqué un moment cette possibilité, on l'a même écrite, notamment à la Ferme de Jevoumont un moment dans le projet de statut, de dire c'est le Directeur de l'Ecole provincial de l'Enseignement Agronomique qui siège comme administrateur.

Mais, je pense que nous avons renoncé à cette piste dans la mesure où nous ne souhaitons pas que ce soit des personnes à titre privé qui siègent là, d'où la notion d'observateurs pour les membres de nos différents Services concernés.

Je dois vous dire que j'ai de la peine à suivre. On fait vraiment tout, et vous le savez bien, aussi bien ici dans les Commissions agricoles, aussi dans d'autres instances où vous siégez et je pense à la SPI +, on répond à toutes les questions, on accueille toutes remarques, on donne tous les documents. On essaye vraiment de jouer la transparence, la bonne gouvernance.

Alors, si c'est pour ramasser en retour des critiques comme celles que je viens d'entendre, et bien écoutez, on va le faire ! On va décider entre nous et on vous laissera dans le coin. Ca c'est vraiment ce qui risque d'arriver! On ne peut pas continuellement mordre la main qu'on vous tend!

Quand on parle de confiance, moi, a priori, je fais confiance à tous les Conseillers mais mon grand-père m'a toujours dit « si quelqu'un te roule une fois, c'est un malhonnête et si quelqu'un te roule deux fois, tu es un imbécile ».Donc, je n'aime pas la manière agressive dont on répond à ce qui me paraît être la main tendue.

- M. MOTTARD, Député provincial (de son banc). A bon entendeur !
- M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Pour les détails, le registre ajouté légalement, le $20^{\text{ème}}$ vous m'étonnez, moi je crois que c'est 20 %, je crois que c'est $1/5^{\text{ème}}$, on va évidemment vérifier mais pas moi, ici, maintenant, nos services juridiques vont vérifier et s'il faut toiletter des statuts, il suffit de convoquer un jour une assemblée générale extraordinaire et on toilette les statuts.

Donc, s'il y a des coquilles dedans, bien évidemment, on va vérifier et on corrigera. Ma conviction est d'ailleurs que ces statuts devront vivre et qu'à l'expérience on découvrira qu'il y a des choses peut être un peu lourdes, un peu difficiles et on les

fera vivre et évoluer, ce n'est pas bloqué une fois pour toute.

Je prends bonne note, en dehors de la partie que je ne comprends pas, pour le reste, les petites détails que vous avez évoqués, ils seront bien évidemment analysés et en cas de nécessité, les statuts seront adaptés. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Député. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/100: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CIAS » - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n° 8 : document 08-09/100. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. MIGNOLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MIGNOLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Les membres de la cinquième Commission se sont réunis hier pour examiner ce dossier.

Aucune question sauf une réflexion d'un Commissaire qui souhaitait avoir plus d'informations à propos des missions poursuivies par cette ASBL.

Il a été rappelé qu'elle fédère toutes les associations à vocation sociale actives sur le territoire des cinq Provinces wallonnes, les cinq Provinces versent d'ailleurs une aide financière à cette structure, et réalise notamment un répertoire de l'ensemble du milieu associatif social.

Votre cinquième Commission vous propose, par 9 voix pour et 4 abstentions, d'approuver le présent rapport d'évaluation.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/101 : Mise en non-valeurs de créances dues dans le compte « Produits Divers » de l'Administration Centrale provinciale

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 9 : document 08-09/101. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, le document intitulé « Mise en non-valeurs de créances dues dans le compte « Produit Divers » de l'Administration Centrale Provinciale » a été examiné par votre septième Commission ce lundi 15 décembre.

Aucune question ni aucune remarque n'ayant été formulée, le vote qui s'en est suivi vous propose d'adopter le projet de résolution par 6 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP et le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/102: Participation de la Province de Liège à l'association sans but lucratif « Contrat de rivière Mehaigne et affluents », en abrégé « C.R.M. » asbl

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 10 : document 08-09/102. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues. La huitième Commission devait se prononcer sur la participation de la Province de Liège à l'ASBL « Contrat de rivière Mehaigne et affluents ».

Il est expliqué que nous passons d'une association de fait à une ASBL pour obtenir plus de sécurité juridique pour les bénévoles.

Un Commissaire demande la liste des communes concernées. Il s'agit des communes de Wanze, Braive, Burdinne, Huy, Villers-le-Bouillet et Hannut.

Un autre Commissaire demande si d'autres contrats de rivière vont suivre pour une modification des statuts en ASBL. Il lui est répondu que oui et qu'à chaque fois, une cérémonie officielle en présence du Prince Laurent et du Gouverneur serait organisée.

Suite à cette réponse, un autre Commissaire demande qui signe le contrat de gestion pour la Province.

Le Député répond que le Collège provincial désigne un de ses membres pour engager la Province. Il est précisé que la signature du Prince Laurent et du Gouverneur devant la presse n'a qu'une valeur

protocolaire puisqu'il s'agit d'une signature honorifique.

Le vote de la Commission est de 9 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Juste un mot Madame la Présidente. Je m'en suis ouvert au Député rapporteur du dossier. Nous avons eu un après-midi particulièrement juridique, après un temps bucolique, je pense qu'il faudrait que l'abrégé soit CRMA dans la mesure où le CRM « Centre de Recherches Métallurgiques » est aussi une ASBL dont le nom est protégé.

Voilà, c'est une petite modification, je pense qu'il faut la souligner, merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Oui Monsieur le Député PIRE ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Nous ne sommes pas responsables de l'appellation de l'ASBL, en l'occurrence ce sont les communes qui ..., je ne manquerai pas, en effet, de transmettre, je connais bien le CRM ... Je transmettrai, merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/090 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Liège Province Santé » - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n° 12 : document 08-09/090. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Jehane KRINGS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme KRINGS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues, je vous soumets le rapport de la neuvième Commission statuant sur le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Liège Province Santé ».

Le Député a exposé brièvement le cadre du fonctionnement et des actions de l'ASBL « Liège Province Santé » reconnue par l'OMS, elle est le fruit d'une collaboration entre la Province, la Ville et l'Université de Liège dans l'objectif de réaliser de la promotion de la santé à l'échelle locale.

Cela s'est concrétisé par exemple, dernièrement, par l'organisation et la promotion de séances d'informations sur l'arthrose, le sport et la santé ou les maux de dos. Ceux-ci ont rencontré un vif succès.

Le Député a remis l'accent sur la qualité de ces actions obtenue grâce à la collaboration avec l'Université dont la réputation mondiale de certains de ses protagonistes apporte beaucoup.

Un Commissaire a demandé de quand datait la reconduction de la reconnaissance de l'ASBL par l'OMS et pour combien de temps celle-ci était octroyée.

Il lui a été répondu que le label venait juste d'être réobtenu pour 5 ans à partir de 2009.

La Commission a donc procédé au vote et le rapport est approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Oui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/091 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « SID'ACTION PAYS DE LIEGE » - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 13 : document 08-09/091. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre neuvième Commission s'est réunie ce mardi 16 décembre à 17H30.

Le Député rapporteur, M. PIRE, nous a fait l'historique de cette ASBL. Il s'agit d'une ASBL composée d'une équipe pluridisciplinaire, dynamique et avec beaucoup d'expertises.

Elle agit au niveau des milieux précarisés ainsi que dans certains quartiers chauds et ce, le plus souvent la nuit.

Une évaluation a été réalisée le $1^{\rm er}$ décembre. Les résultats engrangés incitent à continuer à mener cette action et ainsi ramener ces jeunes à une vie sociale plus stable.

Au terme de cette présentation, il n'y a eu aucune remarque ni question. Nous vous proposons donc d'adopter la résolution par 11 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/092 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de Réadaptation au Travail » - Exercice 2007/Prévisions 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n° 14 : document 08-09/092. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur, Monsieur Eric JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre neuvième Commission s'est réunie ce 16 décembre 2008 pour examiner le point concernant le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province et l'ASBL « Centre de Réadaptation au Travail », exercice 2007/prévisions 2008, document 08-09/092.

Le Député exposa brièvement les missions du CRT, qui est un organisme également subsidié par l'AWIPH. Il a souhaité mettre en exergue le haut taux de réinsertion obtenu par le CRT pour les personnes qui y sont traitées.

A la suite de son intervention, les Commissaires n'ont émis ni remarque ni question. Votre neuvième Commission vous recommande donc d'approuver ce point par 11 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Oui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

X.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2008, je le déclare approuvé.

XI.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE. - La prochaine réunion du Conseil aura lieu le jeudi 29 janvier 2009. Le planning du premier semestre vous sera envoyé après avoir été approuvé par le bureau, le 19 janvier 2009.

La séance débutera à 15H00.

M. LUX (de son banc).- Serait-il possible d'émettre un vœu, Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE. - Vous pouvez toujours l'exprimer !

M. LUX (de son banc).- Serait-il possible de faire réparer l'horloge?

Mme LA PRESIDENTE. - Comme vous l'avez fait avec la porte car je dois remarquer qu'elle ne grince plus depuis !

Je vais vous répondre ce qui m'a été répondu, c'est que l'horloge ne dépend pas des Services provinciaux; comme le bâtiment, elle dépend des Pouvoirs fédéraux. Enfin, c'est ce qu'on m'a répondu. Et bien qu'on vienne avec les Services provinciaux et qu'on vienne la réparer. Qu'on la remette en tout cas en marche, ce n'est pas normal!

En application de l'articler L2212-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les Fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les Huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 17 H 15